

## VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

# SOLUTIONS DE PRISE EN CHARGE POUR MINEURE CONSOMMATEUR DE STUPÉFIANTS

Par Profil supprimé Postée le 19/03/2013 01:44

Bonjour,

Je souhaite connaître quels dispositifs de soins existent en Guyane ou en France pour qu'une mineure de 15 ans suive une cure de désintoxication. Elle n'est pas volontaire mais s'auto détruit à petit feu et s'est retrouvée à consommer de la cocaine depuis plusieurs mois suite à une relation amoureuse avec un dealer. Elle a des problèmes familiaux importants qui ont nécessité son placement qui, malheureusement, est intervenu trop tard car la mesure de protection ne suffit pas à l'empêcher de fuguer pour retrouver son dealer et consommer. Du coup la problématique de base (problème de mésentente familiale) devient impossible à traiter car elle n'adhère à rien et n'est jamais présente aux rendez vous éducatifs et psychologique. J'ai lu sur plusieurs sites qu'il n'existe que les CSAPA qui prennent en charge les mineurs mais ils ne le font le plus souvent qu'en ambulatoire. mais vers qui pouvons nous nous tourner quand l'urgence nous commande de protéger un mineur qui n'est visiblement plus en capacité de prendre la mesure du danger auquel il s'expose? Je suis éducatrice et je me trouve moi même démunie face à cette problématique que je ne connais que de manière très générale. Doit on forcément attendre qu'elle adhère à une prise en charge pour l'aider? Cette perspective me semble plus qu'improbable vu l'énergie qu'elle emploie à nier sa consommation et donc tout problème qui y serait lié. Il n'en reste pas moins qu'elle continue de consommer (son état général à chaque retour de fugue le confirme, le stress et l'irritabilité avant chaque nouvelle fugue aussi). Les nombreuses discussions et propositions sur une éventuelle consultation à la MDA ont toujours obtenu un refus catégorique et des crises de colère.

Que pouvons nous faire? l'éloigner du département où elle a ses connexions et fournisseurs serait-il une bonne solution?

Merci pour votre aide

---

## Mise en ligne le 19/03/2013

Bonjour,

Nous réalisons votre difficulté et en sommes sensibles. L'adolescence reste un passage de la vie délicat et parfois l'adolescent est déroutant. Il existe effectivement une consultation jeunes consommateurs dans le Csapa de votre ville, dont vous trouverez les coordonnées en annexe. Bien sûr il faut que la personne concernée consente à se faire soigner pour que cette démarche se révèle efficiente.

Nous observons que malgré ses fugues répétées la jeune fille revient toujours. Nous vous invitons, en ce qui vous concerne, à continuer dans le sens du dialogue pour l'amener à changer. Il y aura, peut-être, lieu de redéfinir la manière de dialoguer. Notre conseil est de privilégier, calmement et sereinement les raisons qui l'amènent à se droguer tout en ne la jugeant pas car le jugement ne ferait que la replier davantage sur elle-même.

Pour ce qui est de l'éloigner du département là aussi l'idéal serait d'emporter son adhésion et c'est dans cette logique que nous vous suggérons l'éventualité d'un séjour de rupture qui a plusieurs mérites. Si c'est un séjour qui attire son intérêt, cela l'aidera à s'éloigner volontairement de son milieu immédiat, de s'investir dans une mission et de se sentir utile. Nous vous invitons à vous rendre à ce lien <http://www.oser.me/article-objectifs-d-osser-47367624.html> et /ou à entrer en contact avec votre Conseil Général.

---

## POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS, N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE CONTACT AVEC LES STRUCTURES SUIVANTES :

---

### CSAPA DE CAYENNE

76 rue Justin Catayée  
97300 CAYENNE

Tél : 05 94 35 13 80

Site web : [www.ch-cayenne.net](http://www.ch-cayenne.net)

Accueil du public : Lundi, mardi, jeudi et vendredi: 8h-16h00 Mercredi 8h-13h00.

Consultation jeunes consommateurs : Sur place et sur rendez-vous pour les jeunes majeurs et à la Maison des Adolescents de Cayenne pour les mineurs (information pour une prise de rendez-vous au 05 94 25 00 51).

Substitution : Traitement de substitution et délivrance de Méthadone et Subutex pour les personnes suivies au Csapa : sur le temps d'ouverture du Csapa.

Maraude : Travail de rue 3 fois par mois : un Mardi et deux vendredi du mois, pour intervenir auprès des usagers en difficultés avec leurs consommations (en partenariat avec le Caarud).

[Voir la fiche détaillée](#)